

Rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027

HAUSSE MOYENNE RECORD DE LA VALEUR IMPOSABLE DE 39,6 % POUR LE PARC IMMOBILIER DE SAINT-HYACINTHE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 8 octobre 2024 – La Ville de Saint-Hyacinthe a récemment reçu la mise à jour du rôle d'évaluation foncière pour la période 2025-2026-2027. Le parc immobilier maskoutain atteint désormais 11,5 milliards de dollars, ce qui représente une progression record de 39,6 % sur la valeur de l'ensemble des immeubles imposables. Par conséquent, la valeur de la maison moyenne à Saint-Hyacinthe est passée de 294 532 \$ (2024) à 442 737 \$ (2025).

« Comme partout au Québec, la valeur de notre parc immobilier a connu une progression sans précédent. Je tiens tout de même à rassurer la population que leur compte de taxes ne connaîtra pas la même variation. Bien que la valeur de la propriété soit l'élément clé dans le calcul des taxes municipales, le compte de taxes est déterminé par la multiplication de la valeur foncière par un taux d'imposition. Ce taux sera fixé par le conseil municipal lors de l'adoption du budget le 16 décembre prochain. Tous les membres du conseil municipal s'accordent à établir un taux de taxe qui restera raisonnable pour les contribuables. Notre souhait : que Saint-Hyacinthe demeure une ville attractive pour les nouveaux acheteurs, et que les citoyens actuels aient envie d'y rester pour de nombreuses années », a indiqué le maire André Beauregard.

Variation des catégories d'immeubles imposables

Catégorie	Nombre	%
Unifamiliale	10 547	49,4 %
Condominium	1514	51,1 %
Maison mobile	235	48,0 %
2 à 5 logis	2492	45,3 %
6 logis et +	823	18,2 %
Chalet et autres	145	12,3 %
Industriel	132	38,2 %
Commercial	918	29,6 %
Agriculture	599	44,3 %
Terrain vacant	614	45,8 %
Total	18 019	39,6 %

Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au 1^{er} juillet 2023 et la variation de la valeur des immeubles représentent l'évolution du marché entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} juillet 2023.



Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation foncière?

Le rôle d'évaluation foncière est déposé tous les trois ans par un évaluateur agréé indépendant, conformément à *la Loi sur la fiscalité municipale*. Le rôle inventorie toutes les propriétés situées à Saint-Hyacinthe. Il identifie chacun des immeubles et leur propriétaire et en décrit l'utilisation, les caractéristiques de même que la valeur. C'est à partir de cette valeur que sont déterminées les taxes municipales et scolaires afin de répartir équitablement la charge fiscale entre les propriétaires fonciers. Cependant, c'est le taux de taxation déterminé lors de l'adoption du budget par le conseil municipal qui établit la variation du prochain compte de taxes.

La valeur des immeubles inscrite à ce nouveau rôle provient de l'analyse des transactions immobilières réalisées au cours de l'année 2023. Ce nouveau rôle d'évaluation sera en vigueur du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Il est possible de consulter dès maintenant les évaluations foncières sur le site Internet à l'adresse suivante : st-hyacinthe.ca/role-evaluation. L'information sera également disponible sur le prochain compte de taxes municipales qui sera émis en janvier prochain. Les propriétaires peuvent déposer une demande de révision de leur évaluation foncière avant le 1^{er} mai 2025.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300